

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

<b>Votes</b>	
Pour	42
Contre	
Abstention	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 20 septembre 2023

Le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida (jusqu'au DÉL-23.093 inclus), SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GAULIER Danièle, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin Lambert, OMRANE Alain, HABI Hacène, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, CHIRRANE El Arbi (à partir DÉL- 23.093)

**Étaient représenté-e-s :**

Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme FADLI Hafida (à compter DÉL- 23.094)	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. COELHO Vasco
Mme BRULANT Marina	mandat à M. HABI Hacène
M. GARROUT Karim	mandat à M. SAYADI Walid
M. BANCE Stéphane	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
M. CHIRRANE El Arbi (jusqu'à DÉL- 23.092 inclus)	mandat à M. BOLLE Christian

**Était absent :** M. FONDENEIGE Matthias

**Secrétaire de séance :** Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

**de la publication le**

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE  
PUBLIC ENTRE VNF ET LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI**

**OBJET**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20230920-DEL-23-090-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

## Approbation de la convention d'occupation temporaire entre VNF et la Ville de Choisy-le-Roi

### LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°21972310105 proposée par Voies Navigables de France,

Considérant l'intérêt pour la Ville de maintenir l'accès au Convisport du Port et de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial,

### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> - Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF pour l'occupation du site du Convisport du Port, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 5 juin 2028 et moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 311. 22 euros, révisable annuellement suivant l'indice INSEE du cout de la construction.

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec VNF et tous autres documents y afférents en vue de son exécution,

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 20 septembre 2023

Pour extrait conforme,  
Tonino Panetta .....  
Maire de Choisy-le-Roi

